



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/07/2019	17/07/2019	8642

## 1. Intitulé du projet

Premier boisement de terre agricole.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47.c) Premier boisement d'une superficie supérieure à 0,5 ha.	Boisement en peupliers d'une surface totale de 2,68 ha sur la commune de ALLAS-CHAMPAGNE (17).

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de 2,68ha en peuplier.  
Le terrain concerné a fait l'objet d'une expérimentation de taillis à très courte rotation de saules plantés 2009 et 2010. Le rendement théorique attendu compris entre 6 et 12 t MS/ha/an n'a pas été atteint. Le matériel adapté de type « ensileuse TCR » n'est pas disponible localement et le coût de son acheminement n'est pas justifié par les faibles surfaces à récolter. La matière récoltée (production autour 2,41 t MS/ha/an) ne couvre pas les frais de récolte et de débardage.

## 4.2 Objectifs du projet

- mise en valeur des terrains au travers de la gestion forestière.
- production de bois d'œuvre et de bois d'industrie.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Destruction de la végétation ligneuse au broyeur ne laissant aucun obstacle à la régénération.
- Sous-solage forestier (multi-dents) en plein dans un axe perpendiculaire à l'implantation des lignes de saules de manière à soulever les bâches installées lors de l'implantation du TTCR et permettre leur retrait par les équipes de la commune ou de la CDC Haute Saintonge.
- Travail localisé par potet avec une tarière d'un diamètre de 80 cm au minimum, ou avec une pelleteuse en restant vigilant sur la structure du sol au moment de l'opération (lissage de l'intérieur du potet).
- Plantation à une densité de 178 plants/ha (7 m sur 8 m) à la tarière de préférence fin hiver.
- Paillage de la plantation à partir des rémanents de saules broyés.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- année n disquage de la végétation.
- année n+1 disquage de la végétation.
- dégagement manuel sur 50 cm autour des plants si nécessaire.
- année n+2 disquage de la végétation.
- année n+2 taille de formation.
- année n+3 disquage de la végétation.
- année n+3 taille de formation.
- année n+4 disquage de la végétation.
- année n+4 élagage jusqu'à 3 m de haut.
- année n+5 broyage de la végétation.
- année n+6 broyage de la végétation.
- année n+6 élagage jusqu'à 5 m de haut.
- année n+7 broyage de la végétation.
- année n+8 broyage de la végétation.
- année n+8 élagage de à 7 m de haut.
- puis broyage de la végétation tous les 3 ans.
- année n+16 à 18 coupe rase de la peupleraie.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Étude d'incidence dans le cadre du site Natura 2000 "Vallées de la Seugne et de ses affluents"

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- plantation de peuplier	2,68 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

- département: Charente-Maritime.  
- commune: ALLAS CHAMPAGNE (17).  
- lieux-dits: Les Grands Prés (parcelle ZM 83), Les Petits Prés (parcelle ZL 63).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5° 4 6' 3 7 " 37 Lat. - 0° 3 5' 0 0 " 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°871 "Haute vallée de la Seugne"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site n° FR 5402008 "Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles transformés en espace forestier sur 2,68ha.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le projet permet le stockage de carbone.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- arrêt de la culture de TCR de saules. - développement d'une activité sylvicole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Sans objet en l'absence d'effets négatifs notables.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En l'absence d'enjeux environnementaux particuliers, la création d'un boisement séquestrateur de carbone devrait contribuer à améliorer la valeur environnementale des parcelles.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



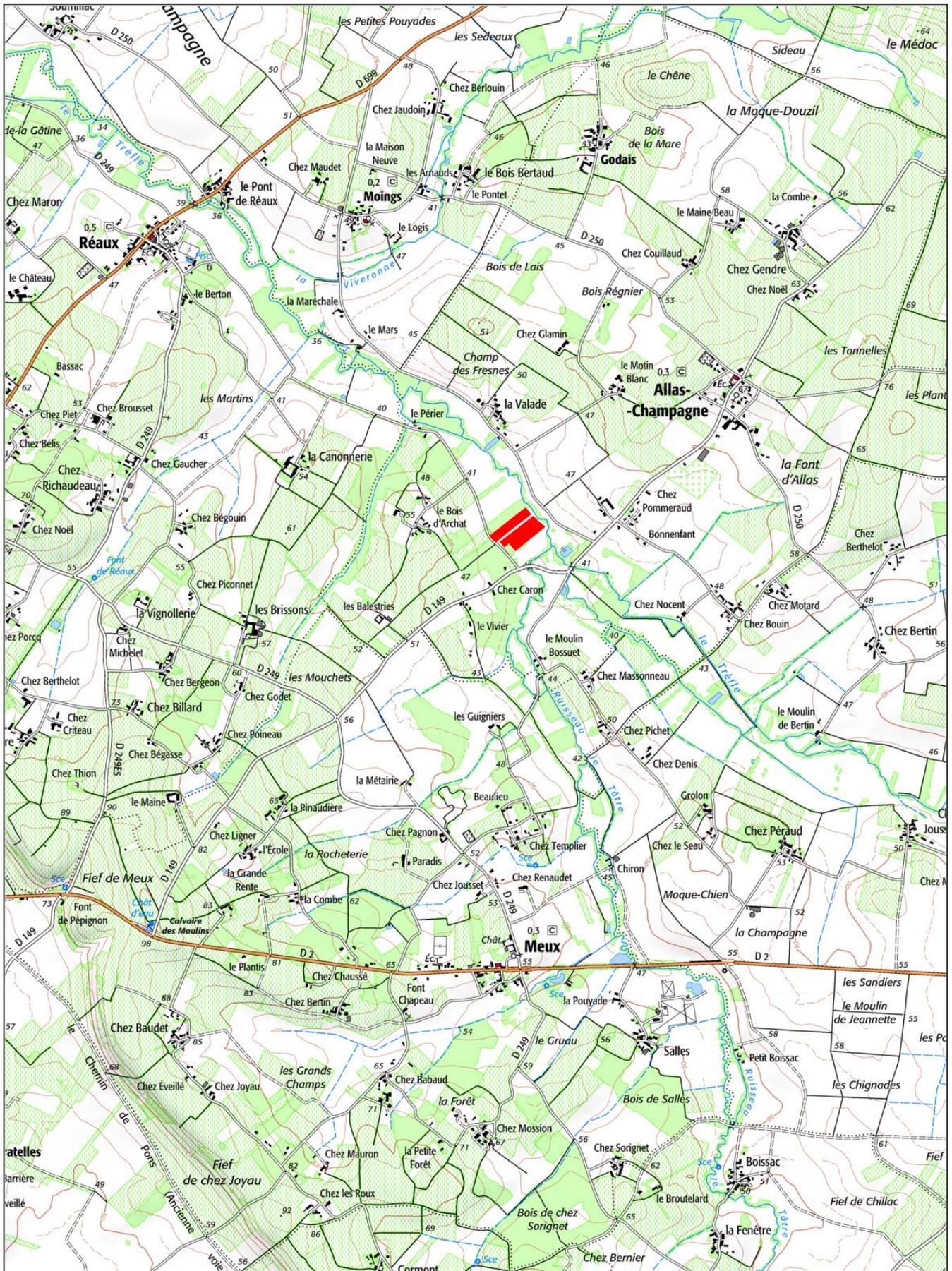
Fait à Allas Champagne

le, 27/07/2019

Signature



ANNEXE 2 – Plan de situation 1/25000





-  Zone à boiser en peuplier
-  Natura 2000 et ZNIEFF II "Haute vallée de la Seugne"
-  Sens et numéro des prises de vues

**Prise de vue n°1**



*Vue du projet. La zone à boiser apparaît en rouge.  
Occupation du sol : TTCR de saules plus ou moins bien développé.*

↓ **Conservation d'un îlot de frênes et chênes ainsi que les frênes et chênes en bordure du chemin.**

**Prise de vue n°2**



*Vue du projet. La zone à boiser apparaît en rouge.  
Occupation du sol : TTCR de saules plus ou moins bien développé.*

### Prise de vue n°3



↙ ↘ **Maintien de la ripisylve et d'une largeur non boisée supérieure à 10m**  
servant de corridor écologique pour le vison d'Europe et de zone ouverte pour les promeneurs.  
↘ **Maintien d'arbres morts.**

### Prise de vue n°4



↘ **Maintien du fossé existant et des frênes et chênes en bordure de parcelle.**

# Évaluation des incidences Natura 2000

## Évaluation préliminaire

### Étape 1: présentation du projet

#### • Justification du projet

La commune de Allas-Champagne, propriétaire foncier, envisage de boiser des terrains agricoles (parcelle expérimentale de taillis à très courte rotation de saules) pour les transformer en plantation de peupliers.

Les expérimentations de TTRC de Saules n'ont pas atteint le rendement théorique attendu compris entre 6 et 12 t MS/ha/an. Le matériel adapté de type « ensileuse TTRC » n'est pas disponible localement et le coût de son acheminement n'est pas justifié par les faibles surfaces à récolter. La matière récoltée (production autour 2,41 t MS/ha/an) ne couvre pas les frais de récolte et de débardage.

#### • Descriptif du projet originel (rejets potentiels item soulignés)

##### • Description structurelle:

- emprise: commune de ALLAS-CHAMPAGNE (Charente-Maritime), section ZL 63 et ZM 83, surface 3ha 66a 94ca.
- nature des travaux envisagés: plantation de peupliers à la densité de 204 plants/ha (7m sur 7m) sur 2ha 68a.
- budget prévisionnel:

- broyage de la végétation.....	1 500,00 €/ha
- travail du sol.....	300,00 €/ha
- fourniture des plants.....	4,65 €/plant, soit..... 948,60 €/ha
- protection contre le chevreuil.....	0,85 €/plant, soit..... 173,40 €/ha
- plantation à la tarière.....	2,65 €/plant, soit..... 540,60 €/ha
Total:	3 462,60 €/ha

##### • Description fonctionnelle:

- fréquentation: le site est essentiellement fréquenté par des promeneurs et des pêcheurs.
- entretiens prévus, rejets potentiels (item soulignés):

année n.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+1..... <u>désherbage chimique</u> localisé.....	120 €/ha
année n+1.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+2.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+2..... <u>désherbage chimique</u> localisé.....	120 €/ha
année n+2.....taille de formation .....	200 €/ha
année n+3.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+3.....taille de formation .....	200 €/ha
année n+4.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+4.....élagage jusqu'à 3 m de haut .....	200 €/ha
année n+5.....broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+6.....broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+6.....élagage jusqu'à 5 m de haut .....	200 €/ha
année n+7.....broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+8.....broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+8.....élagage de à 7 m de haut.....	200 €/ha
puis broyage de la végétation tous les 2 à 3 ans.....	150 €/ha
année n+16.....coupe rase de la peupleraie	

- modalités de mise en œuvre:

travaux	outils utilisés	époques de réalisation
travail du sol	sous-soleuse multi-dents	octobre 2019
plantation	tarière	mars 2020 (année n)
disquage	cover-crop+tracteur	avril année n à n+4
broyage végétation	broyeur à axe vertical + tracteur	sept année n+5 <u>et n+7</u> avril année n+6 et n+8 puis tous les 3 ans
désherbage	pulvérisateur à dos	avril année n à n+2
taille de formation	échenilloir	déc/janv année n+2 et 3
élagage	scie emmanchée	juil/août année n+4, 6 et 8

## Étape 2: situation du projet par rapport au réseau Natura 2000

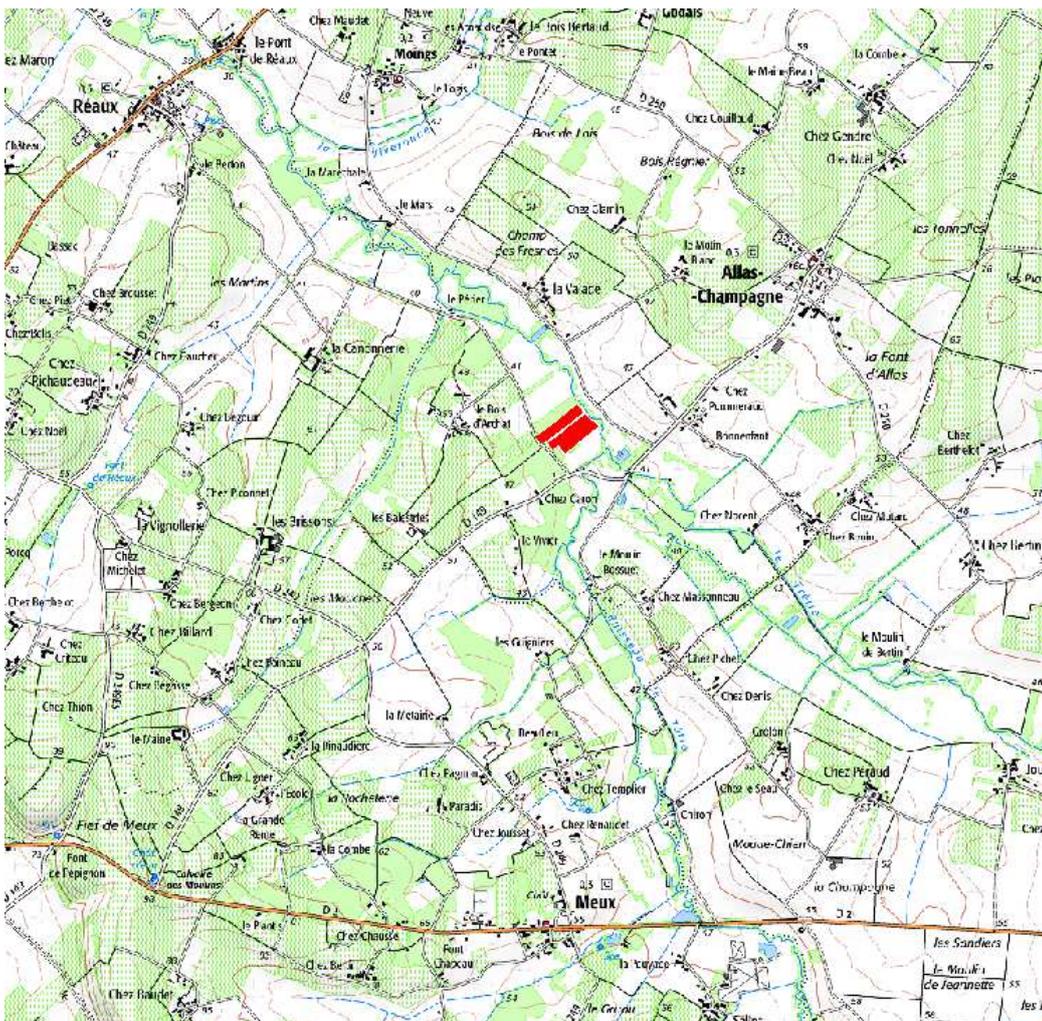
### 1. Localisation géographique du projet

Commune de JONZAC (Charente-Maritime):

- parcelle ZL 63..... lieu-dit Les Petits Prés..... surface 1ha 68a 00ca
- parcelle ZM 83..... lieu-dit Les Grands Prés ..... surface 1ha 00a 00ca

**Surface totale du projet :**

**2ha 68a 00ca**



Plan de situation 1/2500ème

en rouge: emprise du projet

## 2. Sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés

Le projet est en partie situé dans le périmètre du site n° FR5402008 "Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents".



Plan de masse 1/2500è

en bleu: emprise du site Natura 2000  
en rouge: emprise du projet

---

### Étape 3: zone d'influence du projet

---

#### 1. Le projet se situe en partie en zone Natura 2000 :

Site n° FR5402008 "Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents".

#### 2. Identification et description des effets du projet :

Effet d'emprise : altération (changement de l'utilisation du sol).

La composition floristique du terrain sera temporairement modifiée par les opérations suivantes :

- travail du sol avant plantation; (destruction de la végétation en place) ;
- disquage de la végétation (destruction de la végétation);
- densité de plantation 204 plants/ha (changement floristique lié à la modification du couvert).

nature de l'effet potentiel		emprise au sol	rejets en milieu aquatique
sur habitat terrestre	<i>direct</i>	altération	
	<i>indirect</i>		
sur habitat aquatique	<i>direct</i>		altération (feuille, branchages)
	<i>indirect</i>		
sur espèce d'intérêt communautaire	<i>direct sur individus</i>		
	<i>espèces potentiellement concernées</i>		
	<i>indirect (sur habitat d'espèces)</i>		
	<i>espèces potentiellement concernées</i>		

## Évaluation approfondie

### Étape 4: identification des espèces et des habitats susceptibles d'être affectés

#### 1. Identification des éléments de fonctionnalité du site Natura 2000 : espèces et habitats concernés, milieux naturels :

- **Description sommaire du site et de son fonctionnement écologique**

Le site Natura 2000 FR5402008 « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » forme un vaste complexe alluvial qui s'étend sur 4 342 ha et englobe la plaine alluviale de la rivière la Seugne, un des principaux affluents de la Charente, et de ses principaux affluents : le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, le Pharaon, la Pimparade, en rive droite, la Maine, le Tort et la Laurençanne en rive gauche. Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents marqués par la présence de nombreux ouvrages et ramifications.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire prioritaire, en voie de disparition en Europe occidentale. Le bassin de la Seugne abrite en effet l'un des derniers noyaux de population de cette espèce en Europe. Le site abrite également des habitats caractéristiques de vallées en plaine atlantique dont certains sont d'intérêt communautaire : forêts alluviales, friches humides, végétation immergée des rivières... On y trouve également des espèces animales d'intérêt communautaire telles que la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, et de nombreuses chauves-souris.

- **Habitats (Annexe I de la Directive Habitat, Faune et Flore)**

- Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :

- 91E0: Forêts alluviales à Aulnes et Frênes

- Habitat(s) d'intérêt communautaire(s) :

- 3130-5: Gazons amphibies annuels septentrionaux

- 3140: Tapis immergés de Characées

- 3150-1: Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes

- 3150-3: Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes

- 3150-4: Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels

- 3260: Végétations immergées des rivières

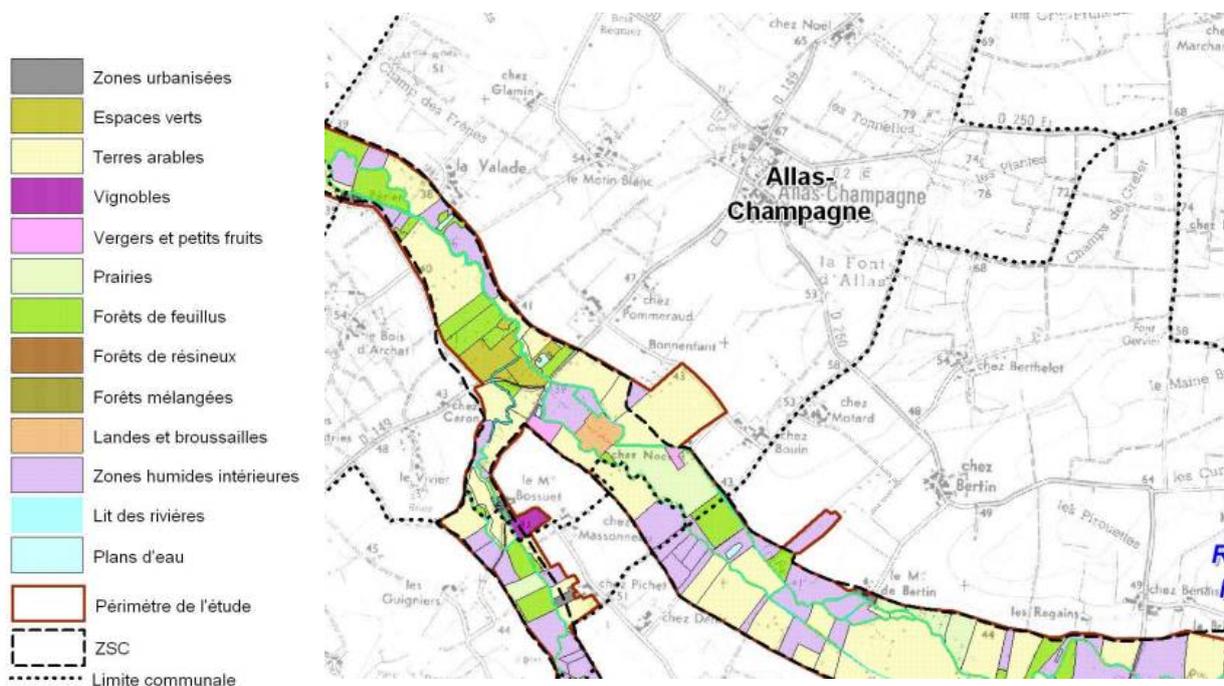
- 3260-3: Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres

- 3260-6: Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique

- 4030: Landes atlantiques à Erica et Ulex

- 6430-1: Communautés à reine des prés et communautés associées
- 6410: Prairies humides à molinie
- 6430-4: Mégaphorbiaies eutrophes
- 7110: Rigoles à Myrte des marais
- 91F0: Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves

**LE PROJET N'AFECTE PAS D'HABITAT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE,  
mais des espaces verts et forêts de feuillus (actuellement boisée en TCR de Saules).**



Carte occupation des sols extraite du Document d'objectifs Natura 2000

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	44%
Autres terres arables	41%
Forêts caducifoliées	4%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3%
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2%
Prairies améliorées	2%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%

- Espèces

- Mammifères :

- 1303: Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- 1304: Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1305: Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*
- 1308: Barbastelle *Barbastella barbastellus*
- 1310: Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*
- 1321: Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- 1323: Murin de Beschtein *Myotis bechsteinii*
- 1324: Grand Murin *Myotis myotis*
- 1355: Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- 1356: Vison *Mustela lutreola*

- Amphibien:

- 1193: Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

- Reptile:

- 1220: Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

- Insectes:

- 1044: Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
- 1060: Cuivré des marais *Lycaena dispar*
- 1071: Fadet des laïches *Coenonympha oedippus*
- 1083: Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1087: Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

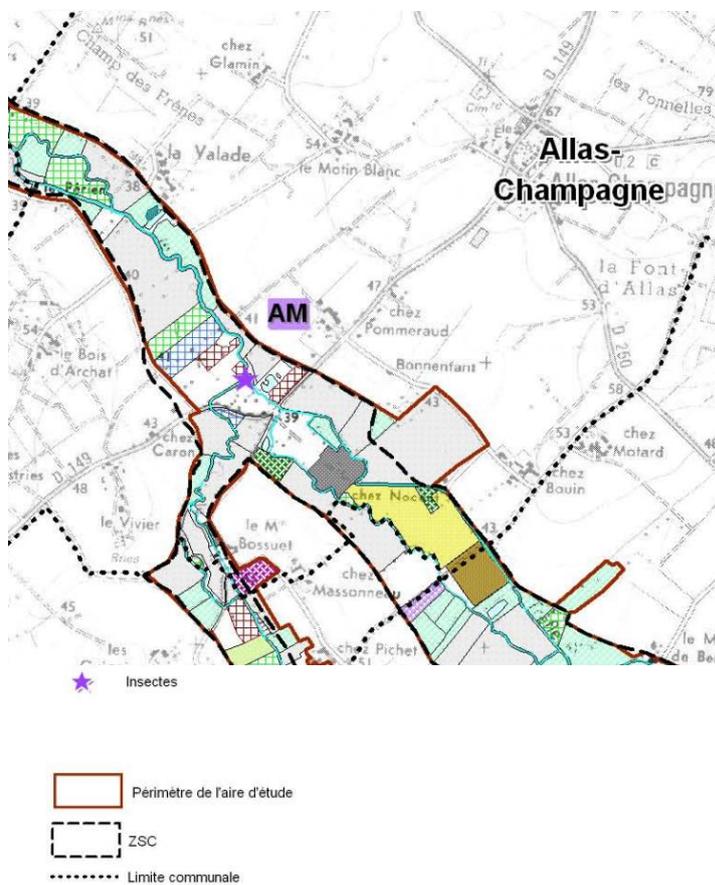
- Poissons :

- 1163 : Chabot *Cottus gobio*
- 1096 : Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

Habitats d'espèces

d'intérêt communautaire

-  Eaux douces stagnantes (22.1)
-  Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes (22.431)
-  Lits des rivières (24.1)
-  Lande humide à *Molinia caerulea* (31.13)
-  Prairies humides eutrophes (37.2)
-  Prairies humides à *Agropyre* et *Rumex* (37.24)
-  Prairies humides de transition à hautes herbes (37.25)
-  Pâtures mésophiles (38.1)
-  Prairies de fauche de basse altitude (38.2)
-  Chênaie-charmaie (41.2)
-  Frénaie (41.3)
-  Chênaie acidiphile (41.5)
-  Formations riveraines de saules (44.1)
-  Phragmitaie (53.11)
-  Communautés à grandes laïches (53.2)
-  Plantations de peupliers (83.321)
-  Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée (83.3211)
-  Autres plantations d'arbres feuillus (83.325)
-  Bosquet (84)
-  Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes (22.431)
-  Communautés flottantes des eaux peu profondes (22.432)



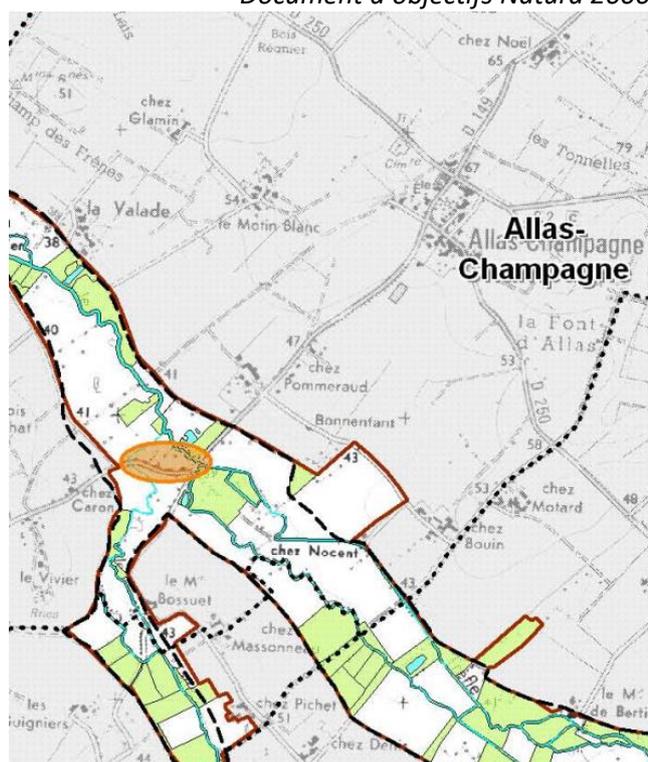
*Carte habitat d'espèces et espèces animales d'intérêt communautaire  
Document d'objectifs Natura 2000.*

**Habitats favorables au Vison d'Europe**

- Habitats terrestres
- Habitats aquatiques

**Zones à risque de collision routière**

- Maximal
- Elevé
- Fort
- Moyen
- Faible
- Périmètre de l'aire d'étude
- ZSC
- Limite communale



*Carte diagnostic « Vison d'Europe »  
Document d'objectifs Natura 2000.*

**DES HABITATS D'ESPECES COMMUNAUTAIRES ONT ÉTÉ RESENCÉS SUR UNE PARTIE DE LA SURFACE DU PROJET :**

- **Plantation de peupliers avec strate herbacée élevée (83.3211) désigné comme habitat terrestre favorable au Vison d'Europe**
- **Autre plantation d'arbres feuillus (83.325)**

**LA TRANSFORMATION DE L'ACTUEL TCR DE SAULES EN PLANTATION DE PEUPLIER N'EST PAS DEFAVORABLE A LA PRÉSENCE DU VISON D'EUROPE.**

**2. Caractérisation des habitats et des espèces**

Recensement des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet (tableau de synthèse)

Type de milieu présent dans la zone d'influence	Milieu présent	Milieu utilisé (1)	Milieu traversé (2)	Nom du ou des habitats d'intérêt communautaire présents	Noms des espèces d'intérêt communautaire utilisant le milieu	
					présence avérée	présence potentielle
terres arables (actuellement TCR)	oui	oui	oui	néant		
haies	oui	non	non			
bords de rivière bois ou herbe	oui	non	non			loutre, vison d'Europe.
Bois feuillus dominants	oui	non	non			
rivière, cours d'eau	oui	non	non			

(1) milieu utilisé = passage ou emprise par des aménagements à l'intérieur du milieu, et hors chemin existant (chemin permanent, cadastré ou balisé s'il s'agit d'un sentier)  
(2) milieu traversé = en restant sur les chemins existants (chemin permanent, cadastré ou balisé s'il s'agit d'un sentier), ou au-dessus (survol)

## Étape 5: analyse des incidences du projet sur le site Natura 2000

### 1. Qualification des effets

- Modification temporaire d'habitats ou d'espèces :  
Il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire impacté par le projet. La plantation de peupliers est renouvelée et la plantation d'autres feuillus (TTCR saules) est transformée en plantation de peupliers.
- temporalité des effets
  - année n ..... altération du sol par un labour en plein de manière à pouvoir retirer les bâches plastiques installées lors de la plantation du TTCR en vue d'une plantation à la tarière.
  - années n+1..... altération localisée par un dégagement manuel des plants si nécessaire.
  - années n à n+4 . limitation de la recolonisation herbacée par les entretiens du sol aux disques.
  - années n+4 à n+8 limitation de la recolonisation herbacée par broyage de la végétation.

### 2. Analyse des incidences

- le projet n'altère pas d'habitat d'intérêt communautaire  
**effet non significatif**

## Étape 6: mesures permettant d'atténuer les effets significatifs

Le tableau ci-dessous détaille les modifications apportées au projet initial afin de limiter l'impact du projet de boisement.

<i>Projet initial</i>	<i>Projet modifié</i>	<i>Impact</i>
Plantation à une distance de 5 mètres de la rivière.	Maintien d'une zone non plantée supérieure à 10 mètres de large en bordure du ruisseau "Le Trèfle". La distance de 5 mètres préconisée par le Docob et les annexes vertes Natura 2000 au Schéma Régional de Gestion Sylvicole approuvé par arrêté ministériel du 11 avril 2012 est doublée.	Maintien du boisement naturel de ripisylve en bordure du Trèfle favorable à la présence du Vison d'Europe.  Conservation d'un îlot feuillu de frênes et de chênes ainsi que les feuillus en bordure du chemin, en limite de parcelle pour leurs aspects favorables pour la biodiversité et la conservation du paysage.
Densité de plantation 204 plants/ha (7 m sur 7 m).	Densité de plantation 178 plants/ha (7 m sur 8 m).	Diminution de 13 % de l'importance du couvert, maintien du cortège végétal caractéristique de la prairie.
Travail du sol en plein avant plantation	Travail du sol en plein maintenu de manière à retirer les bâches plastiques installées lors de la plantation des TTCR de Saules.	Eviction de la pollution liée au désagrègement de la bâche plastique dans le temps.
Fertilisation à raison de 1 kg d'un engrais complet (ex.: 15-15-15) par plant la 1 <sup>ère</sup> année.	Pas de fertilisation	Pas d'intrant, élimination du risque rejet potentiel, pas de modification de la composition floristique de la prairie.
Désherbage chimique en localisé (produit à base de Glyphosate)	Pas de désherbage chimique.	Pas d'intrant, élimination du risque rejet potentiel, pas d'inversion de flore sur les zones traitées.
Entretien des années n à n+8	Pas de désherbage chimique. Discage des interlignes années n à n+4 puis broyage des interlignes années n+4 à n+8. Puis broyage tous les 3 ans.	Pas d'intrant. Maintien du cortège végétal caractéristique de la prairie.

Même en l'absence d'effet significatif du projet, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Boisement à **une distance supérieure à 10 mètres du bord du ruisseau** (la distance préconisée par les annexes vertes Natura 2000 au Schéma Régional de Gestion Sylvicole approuvé par arrêté ministériel du 11 avril 2012 est doublée).
- **Maintien de la ripisylve en bordure du ruisseau « Le Trèfle ».**
- **Maintien d'un îlot feuillu de frênes et de chênes ainsi que les frênes et chênes en bordure du chemin, en limite de parcelle pour leurs aspects favorables pour la biodiversité et la conservation du paysage.**

Ces mesures complémentaires seront favorables au Vison d'Europe.

---

## **étape 7: conclusion**

---

**On peut conclure que le projet d'implantation d'une peupleraie est sans incidence directe dans ce site Natura 2000**

D'autre part, l'occupation du sol reste réversible :

- un habitat prairial reste présent et fonctionnel en termes d'accueil de la faune sous la plantation de peupliers ;
- après exploitation des peupliers, une prairie pourra s'installer.

Juillet 2019



*Vue du projet. La zone à boiser apparaît en rouge.  
Occupation du sol : TCR de saules plus ou moins bien développé.*

↓ **Conservation d'un îlot de frênes et chênes ainsi que les frênes et chênes en bordure du chemin.**



*Vue du projet. La zone à boiser apparaît en rouge.  
Occupation du sol : TCR de saules plus ou moins bien développé.*



↙ **Maintien de la ripisylve et d'une largeur non boisée supérieure à 10m**  
**servant de corridor écologique pour le vison d'Europe et de zone ouverte pour les promeneurs.**  
↘ **Maintien d'arbres morts.**



↘ **Maintien du fossé existant et des frênes et chênes en bordure de parcelle.**